

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 82**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 17 Octobre 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : M. HENRI PONS**

---

**OBJET**

Avis du Département sur le projet de révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme de  
Martigues arrêté le 30 Juin 2017

---

**Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche  
Service Urbanisme et Grands Projets  
2234**

## **PRESENTATION**

Le Conseil Municipal de Martigues a arrêté par délibération du 30 juin 2017 le projet de Révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de sa Commune.

La Commune a sollicité l'avis de notre collectivité dans le cadre de la consultation des membres associés prévue par l'article L. 123-9 du Code de l'Urbanisme.

## **LA CONSULTATION DU DEPARTEMENT**

Concernant ce projet de révision de PLU, le Département formule les observations suivantes :

### **- dans le domaine des Routes et des Ports :**

Concernant les aménagements projetés par la Commune sur le domaine public départemental comme, à titre d'exemple, l'aménagement communal de la RD9e à la Couronne, ils devront être étudiés en concertation étroite avec la Direction des Routes et des Ports du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

### **- dans le domaine de la Programmation des Equipements :**

Concernant l'Emplacement Réserve (ER) n°436, il est mentionné dans la liste des ER figurant dans ce projet de révision de PLU, un libellé erroné puisque cet ER est inscrit au bénéfice de la Région pour la création d'un nouveau collège.

Il conviendra d'inscrire cet ER au bénéfice de la commune de Martigues pour la création de voirie améliorée pour accéder au collège Marcel Pagnol.

## **PROPOSITION**

Sur proposition de Monsieur le Délégué à l'Aménagement du Territoire hors Marseille et de la Mobilité ;

Au vu de l'ensemble des considérations qui précèdent, je vous propose :

- d'émettre un avis favorable sous réserve de prendre en compte les observations figurant dans le rapport,
- et de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

